ART. 2 N° 364

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 364

présenté par M. Breton

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« apporté l'assistance »,

le mot:

« euthanasié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi exige d'employer les termes qui convient.